

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 22 avril 2024 à 18h, salle du conseil municipal en mairie.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024.
Information relative au régime des délégations.

Affaires communales

Affaires générales

1. Protocole d'accord portant cession de l'autorisation de l'EHPAD Era Caso vers l'association EDENIS et portant aménagement de la phase de préfiguration.
2. Abandon de concession au cimetière n°2 – Bacanère.
3. Abandon de concession au cimetière n°3 – Sauvegarde.
4. Abandon de concession au cimetière n°4 – Sacroux.
5. Convention pluriannuelle d'objectif et de moyen avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

Affaires financières

6. Tarifs des spectacles et animations.
7. Renouvellement adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) pour 2024.
8. Contrat de financement d'un poste ou d'un emploi d'animateur dans le cadre du FONJEP.

Ressources humaines

9. Ouverture des emplois saisonniers 2024 de la ville.
10. Modification de la délibération n°20190096 du 6 juin 2019 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
11. Convention relative à la mise à disposition d'un personnel de l'association EDENIS au sein de l'EHPAD Era Caso.

Travaux

12. Extension de l'éclairage public pour l'aménagement du projet "Maison de Santé".

Intercommunalité

13. Convention de mise à disposition du service Déclaloc.
14. Modification du montant unitaire des vacations funéraires.
15. Avenant à la convention du service commun de transport des repas des cantines scolaires.

Affaires Régie du Golf

Ressources humaines

16. Modification du tableau des emplois de la régie du golf de Luchon.

Affaires Centre Equestre

Ressources humaines

17. Ouverture d'un emploi saisonnier à la régie du centre équestre.

18. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 18 avril 2024,
Le Maire,
Eric AZEMAR

